

Arrêté n°2021-00161/MICA/SG/DGA
portant répartition des sièges du collège des
activités et du collège des organisations
professionnelles d'artisans de base par
région au titre des élections consulaires 2021
de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du
Burkina Faso.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2020-0684/PRES/PM/MCIA du 10 août 2020 portant organisation du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- Vu le décret n°2007-304/PRES/PM/MCPEA du 18 mai 2007 portant création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2009-036/PRES/PM/MEF du 13 février 2009 portant création des comités nationaux d'organisation et fixation des grandes orientations des manifestations officielles ;
- Vu le décret n°2019-0851/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 20 août 2019 portant approbation des statuts de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2019-0852/PRES/PM/MCIA/MINEFID/MATDC/MJ du 20 août 2019 portant approbation du régime électoral de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) et ensemble ses modificatifs ;

Sur rapport du Président de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article 12 du régime électoral de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF), le présent arrêté fixe la répartition des sièges par région au sein des collèges d'activités et des organisations professionnelles d'artisans de base pour les élections consulaires 2021 de la CMA-BF.

Article 2 : La répartition des sièges de la CMA-BF s'effectue à l'intérieur des collèges des activités et des organisations professionnelles d'artisans de base.

Article 3 : Les sièges à pourvoir pour les élections consulaires 2021 de la CMA-BF, au titre du collège des activités sont repartis par branche d'activités et par région conformément au tableau joint en annexe I.

Article 4 : Les sièges à pourvoir pour les élections consulaires 2021 de la CMA-BF, au titre du collège des organisations professionnelles d'artisans de base sont repartis par région conformément au tableau joint en annexe II.

Article 5 : Les annexes I et II font partie intégrante du présent arrêté.

Article 6 : La Présidente de la Commission d'organisation des élections consulaires de la CMA-BF est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 13 AVR 2021


Harouna KABORE
Officier de l'Ordre de l'Étalon



ANNEXE I:

REPARTITION DES SIEGES DU COLLEGE DES ACTIVITES POUR LES ELECTIONS CONSULAIRES 2021
DE LA CHAMBRE DES METIERS DE L'ARTISANAT DU BURKINA FASO

REGION/PROVINCE	Agro- alimentaire, alimentation, restauration	Artisanat d'art et décoration	Audiovisuel et communication	Bois et assimilés, meublier et ameublement	Hygiène et soins corporels	Métaux, et constructions métalliques, mécanique, électromécanique, électricité et petites activités de transport	Mines et carières, construction et bâtiment	Textile, habillement, cuirs et peaux	Sièges/région
BOUCLE DU MOUHOUN	0	1	0	0	0	0	0	2	3
CASCADES	0	0	0	0	0	1	0	2	3
CENTRE	2	3	0	1	3	5	1	15	30
CENTRE-EST	1	0	0	0	1	2	0	1	5
CENTRE-NORD	0	0	0	0	0	1	0	2	3
CENTRE-OUEST	0	0	0	0	0	1	0	4	5
CENTRE-SUD	0	0	0	0	0	1	0	2	3
EST	0	0	0	0	0	0	0	3	3
HAUTS-BASSINS	1	0	1	1	0	2	0	2	7
NORD	0	0	0	0	0	1	0	3	4
PLATEAU CENTRAL	0	0	0	0	1	1	1	1	4
SAHEL	0	0	0	0	0	1	0	2	3
SUD-OUEST	0	0	0	0	0	1	0	0	3
TOTAL GENERAL	4	4	1	2	5	17	2	76	76



[Handwritten signature]

ANNEXE II :

**REPARTITION DES SIEGES DU COLLEGE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'ARTISANS
(OPA) DE BASE POUR LES ELECTIONS CONSULAIRES 2021 DE LA CHAMBRE DES METIERS DE
L'ARTISANAT DU BURKINA FASO**

N°	REGIONS	NOMBRE DE SIEGE (S)
01	Boucle du Mouhoun	01
02	Cascades	01
03	Centre	05
04	Centre – Est	01
05	Centre Nord	01
06	Centre- Ouest	01
07	Centre Sud	01
07	Est	01
08	Haut-Bassins	03
10	Nord	01
11	Plateau-Central	01
12	Sahel	01
13	Sud -Ouest	01
TOTAL		19

